



FORCECAURIS POUR UN BENIN EMERGENT

SIEGE NATIONAL : Carré 2020, Zogbohoué

Tél. : (229) 64 86 40 62/ 97 23 28 26

01 BP : 2273 Cotonou (Rép du Bénin)

Site web : www.partifcbe.org

DECISION N° 001 DU 07 JANVIER 2021 PORTANT SUSPENSION DE MR KOUTCHADE CLEMENT, MEMBRE DU BUREAU EXECUTIF NATIONAL

LE SECRETAIRE EXECUTIF NATIONAL DU PARTI FCBE,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la loi n°2019-41 du 15 novembre 2019 modifiant et complétant la loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant charte des partis politiques en République du Bénin;

Vu le récépissé définitif de déclaration administrative de constitution de parti politique n°1011/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-SP du 24 septembre 2019 portant constitution du parti Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE);

Vu les statuts et règlement intérieur du parti Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE),

Vu les articles 14, 71 et 73 des statuts et des articles 118 et 127 du Règlement Intérieur du parti FCBE.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le camarade Clément KOUTCHADE est frappé de suspension provisoire des activités du parti FCBE jusqu'à nouvel ordre.

Le mis en cause, sans être autorisé par le parti, a négocié son passage sur une chaîne de Télévision et a fait des déclarations qui mettent à mal la cohésion au sein du parti.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Cotonou, le 07 janvier 2021

Le Secrétaire Exécutif National




Paul HOUNPKE

AMPLIATION :

BEN26

Intéressé01

Archive01